



THERMI SERVICE SAS

Christian BOUDOT

DÉPANNAGE ENTRETIEN SAV AGRÉE

21 chemin de la Croix du Cingle

46100 FIGEAC

Antenne : Villefranche de Rouergue

Tel : 05 65 34 10 95

thermi.service574@orange.fr



L'INSTANT COIFFURE LAETICIA

42 Boulevard Juskiewenski

Etg.R.C

46100 FIGEAC

FACTURE N° F26030310 DU 24/03/26

Réf. client : 007078

Page 1/1

Référence	Désignation	Qté		PU net HT	Montant	TVA
RA	Intervention R26030346 du 23/03/26 Nettoyage chaudière Gaz Contrôle étanchéité Gaz eau Contrôle sécurité ionisation Contrôle tirage cheminée ou ventouse Essais . Hors contrat Gaz VAILLANT VUW 242/1E	1		77,27	77,27	20
	Rallonge vase	1		17,54	17,54	20

Echéance : 24/03/26

H.T.

T.V.A.

T.T.C.

Réglé

A payer €

94,81

20%

18,96

113,77

113,77

SAS au capital de 50.000€ - RC 420176414 Cahors

Siret 42017641400019 - APE 4322 B

N° TVA INT : FR 92 420176414

RIB : 30004 00649 00010012733 clé 04

IBAN : FR 76 3000 4006 4900 0100 1273 304

BIC : BNPAFRPPXXX - Dom.Banc : BNP PARIBAS FIGEAC

Client : 007078
Référence : F26030310
Montant : 113,77

Paiement à réception de facture

CONDITIONS GÉNÉRALES

A - LIVRAISON ET RÉCEPTION

La livraison aura lieu en principe à la date indiquée sur le bon de commande. Mais cette date n'a qu'un caractère indicatif. La priorité étant donnée aux commandes les plus anciennes.

Les retards dans les expéditions et/ou les livraisons ainsi que tout retard dû à un motif indépendant de la volonté du vendeur, ne peuvent donner lieu à une annulation de la commande ou une quelconque indemnisation.

Le lieu de livraison s'entend de celui désigné lors de la commande.

Nos marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire et ce, quelles que soient les modalités du transfert de propriété, le mode de paiement de la marchandise, ou ses conditions d'expédition même franco.

Les réclamations que pourrait faire valoir l'acheteur à l'occasion d'une livraison ne pourront être admises que si elles sont formulées par écrit au moment de la livraison.

En cas de transport par tiers, les réclamations devront être effectuées suivant les règles et délais par écrit au moment de la livraison.

Le fait pour le destinataire d'avoir pris livraison de la marchandise, qu'il ait ou non procédé aux vérifications ci-dessus dégage notre responsabilité et nous dispense de prendre en considération toute réclamation ultérieure.

B - TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

Le transfert de propriété de nos marchandises est suspendu jusqu'au complet encaissement, par nos soins, du prix dû par l'acheteur. Celui-ci assume la responsabilité et les risques des marchandises commandées même en cas de force majeure. Les marchandises pourront être reprises, sur simple sommation, si les paiements ne sont pas effectués aux dates convenues. L'acheteur est autorisé à revendre les marchandises concernées à condition qu'en cas de retard ou de cessation de paiement, les créances nées de cette revente appartiennent de plein droit à notre Société.

C - GARANTIE POUR VICE CACHÉ

L'action en garantie pour vice caché doit être exercée dans un délai de 15 jours après la découverte dûment justifiée de ce vice.

D - FORCE MAJEURE

Le vendeur ne pourra être considéré comme ayant failli à ses obligations dans la mesure où leur exécution sera retardée, entravée ou empêchée par la force majeure.

E - ÉLECTION DE DOMICILE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

L'élection de domicile est faite par le vendeur à son siège social. En cas de contestation relative à l'exécution d'un contrat de vente ou au paiement du prix, ainsi qu'en cas d'interprétation ou d'exécution des clauses et conditions ci-dessus indiquées, le Tribunal de Commerce de Cahors sera seul compétent quels que soient le lieu de livraison, le mode de paiement accepté et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

F - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Le fait de nous transmettre une commande équivaut pour nos acheteurs à l'acceptation formelle de toutes les clauses énumérées ci-dessus.

Règlement à réception de facture. En cas de non-paiement à la date convenue nous majorerons de 3.00 € par mois ou fraction de mois notre créance.

N.B. : Les chauffe-eau de 125 millithermies non équipés des 3 sécurités doivent être raccordés à un conduit de fumée, ainsi que les chauffe-bains de plus de 125 millithermies.

Nous nous déchargeons de toute responsabilité dans le cas où ses appareils ne seraient pas conformes.